



Vente forcée d'un appartement en copropriété

Par **Ambar**, le **15/03/2012 à 10:15**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble veut lancée une procédure de vente forcée à l'encontre de l'un des copropriétaires qui ne paye pas ses charges depuis 2 ans.

Pourriez-vous m'indiquer si cette procédure est longue (1, 2 ou 3 ans ?) et si le fait que les locataires de l'appartement qui doit être mis en vente ne payent pas leurs loyers mais ne veulent pas partir, peut ralentir cette procédure ?

Avec mes remerciements anticipés.

Cordialement,

Par **alterego**, le **15/03/2012 à 13:25**

Bonjour,

La durée dépendra des incidents de procédure.

Que les locataires ne payent pas leurs loyers n'empêchent pas la vente. L'actuel propriétaire aurait intérêt à engager une procédure d'expulsion de ses locataires qui sont peut-être, en partie, la cause de ses difficultés.

Cordialement